



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DU MORBIHAN

N° 7307-V-SD

FRANCE DOMAINE 56
35 boulevard de la Paix
B.P. 510
56019 VANNES CEDEX

DOMAINE

CONTROLE DES OPERATIONS IMMOBILIERES SUR LA VALEUR VENALE

Téléphone : 02 97 68 42 90
Télécopie : 02 97 68 42 99
Courriel : ddfip56.pgp.domaine@dgfip.finances.gouv.fr

Affaire suivie par Guénaëlle LAURENT

Téléphone : 02 97 68 42 93

Courriel : guenaelle.laurent1@dgfip.finances.gouv.fr

Réception sur rendez-vous

N° 2013 – 147 V 0456

VENTE
AMIABLE

1. Service consultant : MAIRIE DE NIVILLAC

2. Date de la consultation : courrier du 21/03/2013 - Visite sur place le 12/04/2013

3. Opération soumise au contrôle (objet et but) :

Aliénation de biens immobiliers communaux. Loi n° 95-127 du 8 février 1995.

4. Propriétaire présumé : commune de Nivillac

5. Description sommaire de l'immeuble compris dans l'opération :

Commune de NIVILLAC lieu-dit « Le Boizeul »

Projet de cession par la commune d'une parcelle de terrain faisant partie du domaine public communal d'une contenance d'environ 300 m².

Parcelle formant un triangle enherbé, en bordure de route, jouxtant la propriété des consorts Carlot section YC n° 64 intéressés par l'acquisition. Un four en pierres est construit sur cette parcelle ; et selon les renseignements communiqués par la mairie, ce four aurait été restauré par M. Carlot .

5a. Urbanisme - Situation au plan d'aménagement - Zone de plan - C.O.S. - Servitudes - Etat du sous-sol - Eléments particuliers de plus-value et de moins-value - Voies et réseaux divers :

En zone NC au PLU en vigueur.

6. Origine de propriété : Non prise en compte dans le cadre de la présente estimation.

7. Indication sommaire de la situation locative :

Estimation du bien en valeur libre de location ou d'occupation.

9. DETERMINATION DE LA VALEUR VENALE ACTUELLE :

Compte tenu de la situation des biens et du marché immobilier local, ceux-ci peuvent être estimés comme suit en valeur libre :

5,00 € H.T. le m²

Soit valeur vénale : 300 m² x 5,00 € = 1 500 €

13. Observations particulières :

-L'évaluation contenue dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation de France Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai d'un an environ, **et si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.** »

-L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes des Finances publiques.

En outre, il vous appartient d'en informer le(s) propriétaire(s) concerné(s).

A VANNES, le 15/04/2013

Pour le Directeur départemental des Finances publiques
et par délégation, l'Inspectrice des Domaines,



Guénaëlle LAURENT



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

056-215601477-20131104-2013D98-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/11/2013

Publication : 06/11/2013

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

